



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gaz

Question écrite n° 33260

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'approvisionnement en gaz pour l'hiver 2013-2014. En effet, la longueur exceptionnelle de l'hiver cette année a tiré la consommation et retardé le remplissage des stocks. Après avoir déjà publié une mise en garde sur le sujet il y a un mois, GRTgaz, la filiale de GDF-Suez gestionnaire de gazoducs en France a réitéré, le 5 juillet 2013, son avertissement. Ainsi, selon le directeur général de GRTgaz, le niveau de remplissage des stockages et les réservations pour les mois à venir restent préoccupants et sans réaction immédiate, la France n'aura pas assez de gaz l'hiver prochain pour faire face à des conditions de froid extrêmes. La situation serait donc critique en cas de pointe de froid dite « cinquantenaire », correspondant à une température de - 11 °C sur toute la France, pendant trois jours consécutifs, d'autant plus que la capacité actuelle des gazoducs acheminant le gaz en provenance de Russie, de Norvège ou d'Algérie, n'est pas suffisante pour faire face à ce genre de situation. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement a prévu des mesures afin de faire face à une éventuelle pointe de froid.

Texte de la réponse

Le bon fonctionnement du système gazier français en période hivernale repose sur une utilisation équilibrée entre les différents points d'entrée physiques du réseau : les interconnexions aux frontières, les terminaux méthaniers et les stockages souterrains de gaz naturel. Toutefois les souscriptions de capacités de stockage par les fournisseurs de gaz naturel sont en forte diminution depuis 2010 et atteignent cette année un niveau inférieur à nos critères de sécurité d'approvisionnement. Dans ce contexte, le Gouvernement a d'abord lancé une série de mesures préventives ciblées visant à augmenter les souscriptions de capacités de stockage en France. D'une part, il a été demandé à la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) de renforcer sa communication avec les fournisseurs de gaz naturel actifs en France. Il s'agit de rappeler à ces acteurs que leur responsabilité est bien d'assurer l'approvisionnement de leurs clients, même en cas de conditions climatiques extrêmes. Les nombreux échanges engagés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont permis de convaincre certains fournisseurs de souscrire des capacités de stockage additionnelles. D'autre part, il a été décidé d'engager des actions contraignantes vis-à-vis de certains fournisseurs afin de les obliger à constituer des stocks complémentaires, dans le strict respect du cadre réglementaire existant. Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a ensuite adressé des courriers à ses homologues européens des pays transfrontaliers pour les alerter sur la situation de l'approvisionnement du système gazier français et pour rappeler la nécessité d'une coopération renforcée et soutenue entre nos pays. Il a enfin été demandé à la DGEC de constituer dès à présent une cellule chargée de suivre en coopération avec les gestionnaires d'infrastructures gazières les problématiques d'approvisionnement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33260

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7659

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10607